



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des budgets*

---

21.12.2009

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

Objet:     Audition de Janusz Lewandowski, commissaire désigné pour la programmation financière et le budget

Veillez trouver ci-joint les réponses écrites transmises par Janusz Lewandowski.

Le Secrétariat

CM800311FR.doc

PE431.076v02-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE**  
**DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**  
**Janusz LEWANDOWSKI**  
**(Budget et programmation financière)**

**Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Avant de me consacrer au projet européen, j'ai prouvé mon engagement en faveur des valeurs européennes en participant activement au mouvement visant à restaurer la souveraineté de la Pologne, la démocratie véritable et l'État de droit, qui sont des valeurs fondamentales de l'Union européenne. En tant que ministre et député au Parlement national, j'ai en outre contribué personnellement à la marche de la Pologne vers l'économie de marché à des moments clés de la transition.

À partir du milieu des années quatre-vingt-dix, j'ai joué un rôle actif dans le processus d'intégration de la Pologne dans l'UE, en œuvrant au sein de la commission des affaires européennes du Parlement polonais, qui était chargée de la transposition de l'acquis communautaire dans la législation polonaise et du suivi du processus d'adhésion à l'UE. En juin 2003, j'ai été nommé observateur de la Pologne auprès du Parlement européen, profitant pleinement de cette occasion pour me familiariser avec les mécanismes institutionnels de l'Union.

À compter de 2004, année de mon élection au Parlement européen, j'ai immédiatement occupé, pendant deux ans et demi, la difficile fonction de président de la commission des budgets (dont j'ai par la suite été vice-président), ce qui m'a procuré un éclairage unique sur les règles formelles et informelles de la procédure budgétaire. Cet «apprentissage sur le tas» m'a également enseigné la valeur de la coopération interinstitutionnelle «triangulaire» entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Grâce à l'expérience et aux compétences

professionnelles que j'ai acquises tant en Pologne qu'au Parlement européen, je peux sereinement m'estimer prêt à exercer efficacement mon mandat de commissaire européen.

Pleinement conscient des obligations prévues par le traité, je prends solennellement l'engagement de respecter les dispositions de l'article 17, paragraphe 3, du traité UE et de l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en ce qui concerne les garanties fondamentales d'indépendance, d'impartialité et de dignité de la fonction de membre de la Commission.

Je me conformerai aux règles déontologiques énoncées dans le traité et renforcées par le code de conduite des commissaires. Ma déclaration d'intérêt restera publiquement accessible et sera mise à jour.

## **Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions**

### **2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

L'idée que je me fais du collège des commissaires est celle d'une équipe dont les membres collaborent pour assurer la cohérence des politiques européennes et à laquelle ils contribuent avec leurs propres initiatives, tout en partageant une responsabilité collective une fois que les décisions sont arrêtées. En ce qui me concerne, je suis chargé du portefeuille «Programmation financière et budget». Tout d'abord, je donnerai les impulsions et j'assurerai la direction des activités liées à mon portefeuille (voir mes réponses aux points 4 et 5). Ensuite, au niveau «horizontal», j'assisterai les autres commissaires en m'assurant que les politiques de l'UE sont dotées des ressources requises et qu'elles sont mises en œuvre conformément au principe de bonne gestion financière.

La responsabilité politique du collège des commissaires devant le Parlement européen est la pierre angulaire de la structure démocratique de tout le cadre institutionnel de l'UE. Sans préjudice du principe de la collégialité de la Commission, je me sens responsable et comptable de toute action relevant de mes compétences, tant au niveau de mes fonctions personnelles qu'au niveau de mes services. Je crois fermement que mon passé de parlementaire favorisera la bonne coopération avec le Parlement, qui est l'une des branches de l'autorité budgétaire et dont les pouvoirs sont renforcés par le traité de Lisbonne. La modification de la procédure budgétaire instaurée par ce traité constituera, dans les mois à venir, une excellente occasion d'ancrer solidement un dialogue fondé sur l'ouverture, la transparence, la confiance mutuelle, le compte rendu régulier et les échanges mutuels d'informations. Afin d'aboutir à une coopération ayant la qualité désirée et de permettre au Parlement européen d'exercer efficacement son contrôle démocratique, j'entends être pleinement disponible pour la commission des budgets.

### **3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les**

## **procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Dans ses orientations politiques, le président Barroso encourage les commissaires à porter le partenariat spécial avec le Parlement européen à un nouveau niveau, en indiquant des moyens concrets d'améliorer le flux des informations. Je souscris entièrement au principe du partenariat renforcé. Eu égard à la transparence et à la coordination législative, cela se traduit par la mise en œuvre intégrale de l'accord-cadre sur les relations entre le PE et la Commission, plus particulièrement en ce qui concerne la question du flux d'informations (notamment le traitement des informations confidentielles, la fourniture de documents et le suivi des demandes du Parlement), et par mon engagement fervent en faveur de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, et la modification de la procédure budgétaire qui s'ensuit, rendent d'autant plus importante la formation d'un consensus autour des initiatives futures. En outre, je soutiens les efforts de la Commission en faveur d'une transparence accrue vis-à-vis du grand public, comme l'«initiative européenne en matière de transparence» lancée par la Commission sortante, notamment en ce qui concerne la publication de l'identité des bénéficiaires des fonds de l'UE, car les citoyens ont le droit de savoir où vont les fonds publics de l'Union.

Cette audition constitue pour moi la première occasion d'établir avec le Parlement européen de bonnes relations de travail, fondées sur la confiance mutuelle. Comme je l'ai indiqué précédemment, ma volonté de me rendre disponible pour participer à des réunions du Parlement européen et d'établir une communication directe avec les membres de la commission des budgets devrait cimenter un dialogue interinstitutionnel efficace.

### **Questions relatives aux politiques**

#### **4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

Soulignant une fois de plus mon souhait d'améliorer la coopération avec le Parlement européen – mon mot d'ordre est en effet la «priorité à la formation d'un consensus» -, je compte adopter un programme prospectif et ambitieux, axé sur les trois aspects suivants:

1) Assurer l'adoption sans heurt du budget des exercices 2011 et suivants conformément aux dispositions exposées dans le nouveau cadre institutionnel découlant du traité de Lisbonne. Un nouveau comité de conciliation sera mis en place et les deux branches de l'autorité budgétaire auront un même droit de regard sur toutes les composantes du budget. Cela implique une modification de la procédure ainsi qu'un changement dans la culture de négociation en raison du processus de lecture unique. En offrant les bons offices de la Commission comme le prévoit le traité de Lisbonne, je prendrai toute initiative nécessaire pour obtenir en temps utile un accord raisonnable sur le budget annuel de l'Union.

2) Gérer activement l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) afin d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire annuelle et de relever les défis à venir. La nouvelle Commission déterminera s'il est nécessaire d'ajuster l'actuel CFP dans son rapport sur le fonctionnement de

l'accord interinstitutionnel (AII). Les marges, notamment dans les rubriques 1a et 4, sous tous les plafonds du CFP, sont très étroites. Il se peut que ces marges et la flexibilité prévue par l'AII compliquent les choses pour relever les défis à venir, comme la contribution financière publique internationale destinée à aider les pays en développement à faire face au changement climatique. Les résultats des négociations de Copenhague pourraient nécessiter un ajustement spécifique du CFP actuel afin que l'UE puisse encore mener une action rapide, appropriée et coordonnée au cours de la période de programmation actuelle.

3) Favoriser un consensus interinstitutionnel autour du prochain paquet financier et l'adoption sans heurt de celui-ci, notamment d'un nouveau cadre financier pluriannuel réformé. La difficile situation budgétaire des États membres dans l'après-crise rend encore plus nécessaire de focaliser le budget de l'UE sur les priorités clés afin d'aider l'Union à relever les défis bien connus qui se posent à elle: renforcer la compétitivité de l'UE dans une économie mondiale, faire face au changement climatique et garantir des sources d'approvisionnement énergétique sûres. Ces choix politiques devront se traduire par un paquet équilibré, qui permet à la fois de consolider les politiques traditionnelles et de relever les défis futurs, tout en maintenant une bonne discipline budgétaire.

**5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?**

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les dispositions de l'actuel AII devront être transposées en instrument juridique et adaptées le cas échéant. Un paquet législatif, comprenant un règlement du Conseil sur le cadre financier pluriannuel (sous réserve de l'accord du Parlement) et un nouvel AII résiduel, devrait être présenté par la Commission dès que possible. Il est peu probable que ce paquet législatif soit en place avant le début de la procédure budgétaire 2011. Par conséquent, il se peut que les dispositions de l'actuel AII continuent de s'appliquer, de même que les règles transitoires de la procédure budgétaire, notamment les dispositions relatives au comité de conciliation qui seront décidées avant la fin du mois d'avril 2010.

Parallèlement à cela, la Commission s'est engagée à présenter une révision accélérée («fast-track») du règlement financier portant spécifiquement sur la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE) (afin de tenir compte de sa nature spécifique) et toutes les autres questions liées au traité de Lisbonne (afin de prendre en considération la nouvelle procédure budgétaire et la nouvelle procédure d'adoption pour les virements en particulier, et d'introduire de nouvelles dispositions concernant les obligations de contrôle et d'audit incombant aux États membres dans le cadre de l'exécution du budget).

En outre, l'année prochaine, la Commission devra adopter le rapport sur le fonctionnement de l'AII, qui sera accompagné, le cas échéant, de propositions appropriées pour le projet de budget 2011. D'ici là, plusieurs questions potentielles ou en suspens auront fait l'objet d'éclaircissements (comme l'éventuelle contribution budgétaire de l'UE à un accord

international sur le climat conclu à Copenhague et l'incidence budgétaire des éléments relatifs à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notamment le SEAE).

De plus, on a volontairement laissé au nouveau commissaire le soin de présenter la communication sur le réexamen du budget, qui reflète les priorités exposées dans la stratégie «UE 2020» qui sera présentée par la Commission et examinée lors du Conseil européen du printemps prochain. Le réexamen du budget se fondera sur les résultats de la vaste consultation menée par la Commission précédente et sur les contributions importantes transmises dans ce contexte par le Parlement européen.

La Commission devrait également présenter, en mai 2010, le réexamen triennal du règlement financier et de ses modalités d'exécution. Les principales priorités sont la simplification, l'efficacité et la flexibilité des règles, notamment en matière de subventions et de mécanismes de mise en œuvre; l'usage d'instruments modernes et efficaces, notamment en relation avec la Banque européenne d'investissement, et le recours à des partenariats public-privé; la protection maximale du budget de l'UE (bonne gestion financière) et le recours accru à la notion de risque d'erreur tolérable. Afin de présenter des propositions ambitieuses et de qualité, la Commission a déjà lancé une consultation publique, en espérant que les contributions aideront à clarifier et à simplifier les règles financières.

La Commission présentera des propositions pour le prochain cadre financier au cours du premier semestre de 2011, conformément aux dispositions de l'AII.

En cas d'adhésion d'un pays candidat à l'UE avant la fin de 2013, le cadre financier 2007-2013 devra être adapté en fonction de l'élargissement, conformément au point 29 de l'AII.

Enfin, il faudra également s'assurer que les systèmes financiers et comptables se maintiennent au niveau approprié, ce qui est nécessaire pour soutenir les modifications institutionnelles susmentionnées, afin que la Commission puisse continuer à obtenir une opinion d'audit positive sur ses comptes.